

| | | | | | | |
|---------------------------|---|-----------------|----------------------------------|----------------|-----------------|--------------|
| Niveau : | MASTER | | | | | Année |
| Domaine : | DROIT ECONOMIE GESTION | | | | | M1 |
| Mention : | Sciences économiques | | | | | |
| Spécialité : | Diagnostic Economique et Gouvernances des Territoires | | | | | |
| Volume horaire étudiant : | 262 h | 60 h | h | h | 300 h | 622 h |
| | cours magistraux | travaux dirigés | travaux pratiques | cours intégrés | stage ou projet | total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> français | | <input type="checkbox"/> anglais | | | |

Contacts :

| Responsable de formation M1 | Scolarité |
|---|--|
| Rachel GUILLAIN Professeur ☎ 03.80.39.35 23 rachel.guillain@u-bourgogne.fr | Anne-Laure PAWKA Secrétaire pédagogique ☎ 03.80.39.53.13 anne-laure.pawka-monnot@u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : | UFR de Sciences Economiques et de Gestion ENESAD – Département d'Economie |

Objectifs de la formation et débouchés :

Pour une présentation générale de la mention, veuillez consulter la fiche correspondante **Mention SE**

■ Objectifs :

L'année M1 propose des enseignements d'économie approfondie et des enseignements spécialisés de méthodes de diagnostic et d'analyse appliquées au développement des territoires et à leur organisation. Cette année a pour objet d'apporter, outre les outils d'analyse économique traditionnels, des connaissances plus spécifiques dans quatre grands domaines : le diagnostic économique et ses outils, l'aménagement du territoire, l'organisation spatiale et institutionnelle des territoires et enfin le développement local. La réalisation d'un mémoire ou d'un stage pendant cette première année assure, au terme du M1, une pré-orientation vers les parcours Recherche ou Professionnel de M2 offerts dans la mention. Les enseignements spécifiques à la spécialité offre ainsi en M2 une orientation vers deux parcours professionnels *Economie et Gouvernance des Territoires* (EGT) et *Economie et Politiques de l'Environnement et de l'Energie* (EPEE) ainsi que la possibilité d'intégrer au sein de la spécialité *Recherche* de la mention, deux formations dédiées aux métiers de la recherche en *Diagnostic et Décisions Economiques* d'une part et en *Economie des Territoires* d'autre part.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Si les étudiants poursuivent en **M2 professionnel *Economie et Gouvernance des Territoires***, les situations professionnelles visées sont en rapport avec le **développement territorial** qui comprend aussi bien l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement que la gestion des modes de gouvernance associés. Ces politiques territoriales, couvrent de nombreux domaines d'application : formation, logement, insertion, développement économique, transport... et sont raisonnées dans des contextes institutionnels et

territoriaux divers (à l'échelle des communes et des intercommunalités, à l'échelle des départements, des régions, de l'Etat et de l'UE). Ce sont les différents organismes et entreprises en charge des politiques publiques ou en contact direct avec les opérateurs qui constituent l'offre d'emploi accessible aux étudiants de la spécialité

Les débouchés principaux se trouvent dans les bureaux d'études et d'expertises des politiques territoriales, dans les organismes d'études statistiques, dans les agences de développement territorial, au sein des collectivités territoriales, dans le milieu para-public et associatif. La formation est par ailleurs un atout pour accéder par voie de concours aux emplois (concours de catégorie A) de la fonction publique en général et de la fonction publique territoriale en particulier.

Si les étudiants poursuivent en M2 professionnel *Economie et Politiques de l'Environnement et de l'Energie*, les jeunes diplômés peuvent notamment prétendre aux postes suivants : responsable de projet énergétique en entreprise, analyste des flux consommés (eau, énergies) dans une entreprise ou une collectivité locale, économiste dans une compagnie du secteur de l'énergie, un bureau d'études, une collectivité locale, une agence gouvernementale ou un organisme international, expert des problèmes environnementaux liés à l'énergie auprès des institutions nationales et internationales...

En M2 *Recherche*, les capacités d'analyse et de diagnostic des étudiants sont sollicitées dans des cours spécialisés des domaines cités précédemment, lors de la rédaction de leur mémoire, et pendant les séminaires de recherche organisés régulièrement au sein des Laboratoires de recherche associés :

- Le Laboratoire d'Economie et de Gestion (LEG) – Unité Mixte de Recherche 5118 du CNRS : thèmes : économie urbaine, économie régionale, croissance, économétrie spatiale...
- Le Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées aux Espaces Ruraux (CESAER) – Unité Mixte de Recherche 1041 de l'INRA : économie des espaces, ruraux, évaluation des politiques publiques, aménagement du territoire...
- Le laboratoire de recherche Théoriser, Modéliser, Aménager (ThéMA) - Unité Mixte de Recherche 6049 du CNRS - Université de Bourgogne et Université de Franche Comté : transport, environnement...
- La Direction des Etudes Economiques - Institut Français du Pétrole (IFP) – Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (ENSPM) : politiques et gestion de l'énergie, politiques environnementales...

Après obtention du diplôme, les étudiants pourront poursuivre en doctorat ou postuler dans certains organismes à des postes d'économiste ou d'expert (Services d'études et de statistiques des organismes publics – CAF, ASSEDIC... - Services d'études et de statistiques des Ministères, DIACT, Organismes Internationaux ...)

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation de master est conçue pour développer les capacités d'analyse des situations et des enjeux économiques, les compétences en traitement des données et de l'information, ainsi que l'aptitude à la mise en œuvre de dispositifs d'actions et d'évaluation de ces dispositifs. Plus spécifiquement, les spécialités décrites visent à répondre aux besoins grandissants en matière de diagnostic économique, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques territoriales et environnementales, en matière d'évaluation des impacts des politiques dans le sens d'une gestion plus efficace et équitable des mutations économiques et sociales des territoires. Pour cela, la formation a pour objectifs de développer 4 types de compétences :

- des compétences analytiques : capacités à analyser des problèmes, à les relier à des modèles économiques théoriques et au contexte institutionnel afin d'éclairer les mécanismes d'organisation et d'évolution des territoires et d'élaborer les politiques territoriales et environnementales,
- des compétences techniques : capacités à mobiliser les méthodes et les outils de traitement de l'information tels que les techniques d'analyses de données, les Systèmes d'Information Géographique, les logiciels scientifiques, les logiciels d'enquêtes...
- des compétences opérationnelles : capacité à mobiliser et à appliquer les connaissances acquises dans le domaine de l'expertise du secteur énergétique, de l'expertise des territoires, de l'aménagement et de l'évaluation des politiques sectorielles et territoriales.
- des compétences en communication : capacités à produire des documents écrits, à présenter oralement des travaux, à conduire des entretiens...

■ **Compétences acquises à l'issue de la première année de formation (M1):**

La première année permet aux étudiants d'acquérir les cadres d'analyse et les méthodes de diagnostic des phénomènes économiques en liaison avec les mutations territoriales.

L'UE5 « Economie appliquée III » et l'UE6 « Projet » permettent, en outre, à l'étudiant de s'initier concrètement aux pratiques professionnelles et de recherche à l'occasion tout d'abord des enseignements de l'UE5 qui proposent des TD « Applications professionnelles » conduits sous forme d'ateliers permettant des mises en situations professionnelles (études de cas), puis par la réalisation d'un « projet » qui s'appuie sur un stage d'une durée minimale de 2 mois, dans un organisme professionnel ou de recherche. Le stage s'effectue dans un organisme public (DDE, DDA, DIREN, CAF...), dans une collectivité territoriale, dans les sociétés de conseils et d'études, dans le secteur privé ou associatif impliqué dans le domaine de l'action territoriale ou dans l'un des laboratoires associés (LEG, CESAER, TheMA). La réalisation du projet nécessite la rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire qui reproduit les activités et missions réalisées au cours du stage et les complètent par les acquis trouvés dans les enseignements.

A l'issue de l'année de formation, l'étudiant possèdera les compétences pour réaliser le diagnostic d'un territoire, pour comprendre et représenter les mutations économiques et leurs conséquences sur l'organisation et l'aménagement des territoires, et pour élaborer des documents synthétiques sur ces questions.

La formation aux langues étrangères est centrée sur l'anglais et elle s'appuie sur une formation en M1 complétée par des parties de cours et des conférences assurées en anglais, par la fourniture de documents en anglais et enfin par une incitation à passer le TOEFL (Test of English as Foreign Language) ou un autre test équivalent.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **de plein droit :**

La 1^{ère} année de master est accessible de plein droit aux titulaires d'une LICENCE (validation de 180 crédits ECTS) dans les domaines de l'économie ou de la gestion.

■ **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

L'année M1 de la spécialité est également accessible sur dossier dans le cadre de la validation d'accès (VA) pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent à une Licence de Sciences économiques ou en Economie-Gestion et dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les dossiers seront examinés par la commission pédagogique de la spécialité.

Les demandes d'accès par validation ou équivalence relevant de la formation initiale doivent être déposées auprès du **secrétariat pédagogique du M1**. Les étudiants relevant de la formation continue doivent s'adresser Service de Formation Continu de l'Université de Bourgogne – **SUFCOB** (03.80.39.51.80).

■ **droits d'inscription**

en formation initiale :

en formation continue :

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles

L'année M1 de la spécialité est constituée de 6 UE :

- 2 UE fondamentales (communes à l'ensemble des spécialités de M1) qui permettent aux étudiants de consolider les fondamentaux théoriques et méthodologiques en sciences économiques.
- 3 UE d'économie appliquée qui permettent d'acquérir des connaissances spécifiques dans les domaines de :
 - de l'*Economie des Territoires* : économie régionale et urbaine, économie des espaces ruraux,
 - de l'*Economie industrielle*,
 - des *méthodes quantitatives* : savoir maîtriser la chaîne de traitement de l'information statistique de nature économique, géographique, sectorielle et sociale.
- L'unité Projet UE6 comporte soit un stage de 2 mois qui se déroule après les vacances de printemps, soit un mémoire d'initiation à la recherche. Un suivi méthodologique est organisé dans le cadre de cette unité et un accompagnement de l'équipe pédagogique permet d'aider l'étudiant dans ses choix d'orientation : le choix entre mémoire ou stage constituant une pré-orientation vers la spécialité *Recherche* dans le cas du mémoire, ou vers les spécialités professionnelles *EGT ou EPEE* dans le cas du stage.

Sur avis de la commission pédagogique, et en fonction du projet professionnel de l'étudiant et de ses acquis, un parcours personnalisé peut être construit à partir des cours proposés dans l'offre globale de formation du M1. Une équivalence pour certaines UE est également possible en fonction du parcours antérieur de l'étudiant.

Les étudiants peuvent choisir de faire un stage long dans le cadre de l'**Unité d'Expérience Professionnelle** : l'UEP consiste en un stage de 4 à 6 mois dans une entreprise dans le cadre d'une convention tripartite entre l'étudiant, cette entreprise et l'Université de Bourgogne. Le programme d'activité et de formation de l'Unité d'Expérience Professionnelle est défini conjointement par l'entreprise et le responsable de la spécialité. L'Unité d'Expérience Professionnelle vaut équivalence du second semestre sous les conditions précisées par la commission pédagogique. Cette équivalence proposée par la commission pédagogique est valable uniquement pour l'année universitaire en cours.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

La formation se déroule sur une année universitaire. Les enseignements s'effectuent entre la date de rentrée universitaire et les vacances de printemps, le stage obligatoire de deux mois minimum débutant à cette période.

| SEMESTRE 1 | | | | | | | | |
|---|-----------|------------------|------------------|----------|-------------|----------|----------|-------------|
| Intitulé et nature des UE | CM | TD | Total | ECTS | Type Examen | Coeff CT | Coeff CC | Total Coeff |
| UE1 – Fondamentaux de l'économie I (1 cours au choix + Anglais) | | | | | | | | |
| Politique économique | 24 | 6 | 30 | | CT/CC | 4/5 | 1/5 | 4 |
| Econométrie appliquée | 24 | 12 | 36 | | CT/CC | 2/3 | 1/3 | 4 |
| Anglais | | 24 | 24 | | CT | | | 2 |
| TOTAL UE1 | 24 | 30 / 36 * | 54 / 60 * | 6 | | | | 6 |

| UE2 – Economie Appliquée 1 | CM | TD | Total | ECTS | Type Examen | Coeff CT | Coeff CC | Total Coeff |
|--|-----------|----|-----------|-----------|-------------|----------|----------|-------------|
| Economie de l'organisation des territoires | 24 | | 24 | | CT | | | 4 |
| Problèmes territoriaux contemporains | 24 | | 24 | | CT | | | 4 |
| Aménagement et mobilité | 24 | | 24 | | CT | | | 4 |
| TOTAL UE2 | 72 | | 72 | 12 | | | | 12 |

| UE3 – Economie Appliquée 2 | CM | TD | Total | ECTS | Type Examen | Coeff CT | Coeff CC | Total Coeff |
|--|------------|-----------------|-------------------|-----------|-------------|----------|----------|-------------|
| Projet Système d'Information Géographique | 24 | | 24 | | CT | | | 6 |
| Analyse Exploratoire des Données Spatiales | 24 | | 24 | | CT | | | 6 |
| TOTAL UE3 | 48 | | 48 | 12 | | | | 12 |
| TOTAL Semestre 1 | 144 | 30 / 36* | 174 / 180* | 30 | | | | 30 |

CT : contrôle terminal ; CC : contrôle continu
* volume variable suivant les cours choisis

| SEMESTRE 2 | | | | | | | | |
|--|------------------|----------------|-----------|-----------|-------------|----------|----------|-------------|
| Intitulé et nature des UE | | | | | | | | |
| UE4 – Fondamentaux de l'économie II (3 cours parmi 4) | CM | TD | Total | ECTS | Type Examen | Coeff CT | Coeff CC | Total Coeff |
| Histoire de la pensée économique | 24 | | 24 | | CT | | | 4 |
| Microéconomie | 24 | | 24 | | CT | | | 4 |
| Dynamique macroéconomique | 24 | | 24 | | CT | | | 4 |
| Economie industrielle appliquée | 16 | 8 | 24 | | CT | | | 4 |
| TOTAL UE4 | 64 / 72 * | 0 / 8 * | 72 | 12 | | | | 12 |

| UE5 - Economie Appliquée 3 | CM | TD | Total | ECTS | Type Examen | Coeff CT | Coeff CC | Total Coeff |
|---|-----------|-----------|-----------|----------|-------------|----------|----------|-------------|
| Economie des territoires appliquée | 36 | | 36 | | CT | | | 6 |
| Applications professionnelles (études de cas) | | 24 | 24 | | CT | | | 2 |
| TOTAL UE5 | 36 | 24 | 60 | 8 | | | | 8 |

| UE6 - Projet | CM | TD | Total | ECTS | Type Examen | Coeff CT | Coeff CC | Total Coeff |
|---|----------------|------------------|------------|-----------|---------------|----------|----------|-------------|
| Stage (2 mois) avec rapport ou mémoire | | 30 | 30 | | Ecrit et oral | | | 10 |
| TOTAL UE6 | | 30 | 30 | 10 | | | | 10 |
| TOTAL Semestre 2 (hors projet)^a | 90/108* | 24 / 32 * | 132 | 30 | | | | 30 |

CT : contrôle terminal ; CC : contrôle continu
* volume variable suivant les cours choisis

(a) le stage se déroule sur une période effective de 2 mois, soit pour un volume horaire global équivalent à environ 300 heures (35 heures par semaine). Le stage se déroule dans un organisme professionnel qui donne lieu à un rapport ou dans un organisme de recherche et donne lieu à un mémoire.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

Pour chaque matière et Unité d'Enseignement (UE), deux sessions d'examens sont organisées : la première en janvier ou en avril-mai (selon les matières), la seconde en septembre.

● **Modalités de contrôle des connaissances : précisions**

Les épreuves peuvent être écrites ou orales, et les modalités peuvent être différentes à la première et à la seconde session. Certaines matières ou UE peuvent être évaluées par des travaux de synthèse donnant lieu à des dossiers réalisés soit individuellement soit en groupe, selon les modalités définies en début d'année par l'équipe pédagogique. Des examens « transversaux » peuvent être organisés entre plusieurs matières ; dans ce cas, la note unique est reportée dans chaque matière.

L'UE6 Projet est validée par l'évaluation d'un rapport de stage ou d'un mémoire et par l'évaluation de la soutenance orale du projet.

Pour les étudiants ayant opté pour l'UEP.

L'UEP est validée à l'issue de la soutenance d'un rapport de stage par un jury constitué de deux universitaires dont le tuteur pédagogique et du tuteur en entreprise. La note tient compte du déroulement du stage (pertinence et qualité du travail, niveau d'expertise, capacité d'intégration,...), du rapport écrit rendu, et de la soutenance de ce rapport. Conformément aux équivalences proposées en termes d'UE, la note d'UEP s'applique aux UE proposées. Toutefois, les délibérations du jury peuvent amener celui-ci à n'accorder qu'une partie des UE proposées initialement en équivalence, au regard du déroulement du stage et du travail réellement accompli. Dans tous les cas, l'accord et les équivalences proposées par la commission pédagogique sont valables uniquement pour l'année universitaire en cours.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.